

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

L'an deux mille vingt-trois, le quatre avril à 19h30, le comité syndical s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes de CAILLAVET (Gers), sur convocation du 28 mars 2023, sous la présidence de M. MIMALE Gérard.

Etaient présents : MM MIMALE Gérard, DUPUY Pierre, CAPDEVILLE Sébastien, ANTONIOLLI Philippe, LUSSAN Jean-Pierre, CARRERE Fabrice, DAVEZAC Yann, LAFFONT Armel, LABOURDERE Bertrand, CARAMBAT Sylvain, CAZALIS Michel, DELLA VELOVA Jean-Luc, LOCQUET François, LABORDERE Daniel, JAFFRES Victor, SERNIGUET Fabrice, MONDIN José, GRÖBER Markus, FASOLO Robert, NOVARINI Michel, SASSOLI Robert, DAUBIAN Jean-François, POMIES Daniel, TUJAGUE Hervé, BALECH Régis, LABORDERE Gérard, COMMERES Joël, MONBERNARD Joël, RAFFIN Michel, GAYE Jacques, GOSTEAUX Malik, DESANGLES Claude, SCARAVETTI Henri, JOUSSEINS Nicole, TAUZIEDE Bernard, RAMAJO Sébastien, LABURTHE Michel, BACQUE Alain, DARROUSSAT Anne-Marie, APPOLINAIRE Brigitte

Etaient Absents excusés : MM. LAZARTIGUES Richard, BARRERE Jean, COUZINET Philippe, DELLA VALLE Valérie

Etaient Absents : MM. GERDERES Jean-Patrick, BERNARD Stéphane, BERNICHAN Jacques, CORNU Frédéric, BETOU Stella, BARTHE Raymonde, CASTETS Mathieu, LEVIGNAC Georges, CASTELNAU Maxime, STEINMEYER Lorna, LUSSAGNET Cédric, COMPTE David, DELSUS Alain, CHARLES Eric, JAMMET Jean-Noël, MOULIE Ludovic, GARBAY Stéphane, DOUBRERE Jean-Paul, PEYRUSSAN Laurent, ARROUY Fabien, CHABBERT Stéphanie, VERRET Etienne, LECLERC Gaëtan, GOURGUES Gérard, LAUNET Alexandra, MORANDIN Jacques, DUCOS Mickaël, LUPINE Fabien, BOUDE Jean-Louis, LANGLET Bruno, DEGRAVE Stéphane, LAFON Nicolas.

Secrétaire de séance : DELLA VEDOVE Jean-Luc

DÉLIBÉRATION N° 2023-04 : FIXATION DES DURÉES D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS

Conformément à l'article L.2321-2 alinéa 27 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les dotations aux amortissements des immobilisations constituent des dépenses obligatoires pour les communes ou groupements de communes de plus de 3500 habitants.

L'amortissement obligatoire concerne les immobilisations corporelles ou incorporelles acquises à compter du 1^{er} janvier 2018. Pour rappel, les immobilisations sont des éléments d'actifs destinés à servir de façon durable à l'activité de la collectivité. Les immobilisations comprennent tous les biens et valeurs destinés à rester durablement sous la même forme dans le patrimoine de la collectivité.

L'amortissement est une technique permettant de constater comptablement la dépréciation d'un bien sur sa durée probable de vie et de dégager une ressource en investissement destinée à son renouvellement. La constatation de l'amortissement des immobilisations constitue une opération d'ordre budgétaire permettant de générer un crédit en recettes d'investissement (compte 28..) et un débit en dépense de fonctionnement (compte 6811). L'amortissement peut être réalisé selon trois méthodes différentes : linéaire, variable ou dégressive ; la méthode linéaire étant favorisée par les collectivités.

L'article R.2321-1 du CGCT précise les immobilisations concernées par ce dispositif. L'article R.2321-1 du CGCT précise également le principe selon lequel l'assemblée délibérante a la possibilité de fixer un seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur ou dont la consommation est très rapide s'amortissent sur un an.

La M14 précise que les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles sont fixées pour chaque bien ou chaque catégorie de biens par l'assemblée délibérante à l'exception :

- des frais relatifs aux documents d'urbanisme visés à l'article L.121-7 du Code de l'urbanisme qui sont amortis sur une durée maximale de 10 ans ;
- des frais d'études et des frais d'insertion non suivis de réalisation qui sont amortis sur une durée maximale de 5 ans ;
- des frais de recherche et de développement qui sont amortis sur une durée maximale de 5 ans ;
- des brevets qui sont amortis sur la durée du privilège dont ils bénéficient ou sur la durée effective de leur utilisation si elle est plus brève ;
- des subventions d'équipement versées qui sont amorties sur une durée maximale de cinq ans lorsqu'elles financent des biens mobiliers, du matériel ou des études auxquelles sont assimilées les aides à l'investissement consenties aux entreprises, sur une durée maximale de trente ans lorsqu'elles financent des biens immobiliers ou des installations, ou de quarante ans lorsqu'elles financent des projets d'infrastructures d'intérêt national (logement social, réseaux très haut débit...).

Pour les autres immobilisations, l'assemblée délibérante peut se référer au barème indicatif indiqué dans la nomenclature budgétaire et comptable M14 et charger l'ordonnateur de déterminer la durée d'amortissement à l'intérieur des durées minimales et maximales fixées pour la catégorie.

Monsieur le Président demande au comité syndical de bien vouloir en délibérer.

Le Comité Syndical,

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M14,

Vu les articles L.2321-2 alinéa 27 et R.2321-1 du CGCT,

Entendu l'exposé de M. le Président, et après en avoir délibéré, décide :

- de fixer les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles comme suit, cela entendu en dehors des immobilisations dont la durée maximale d'amortissement est imposée par la M14 :

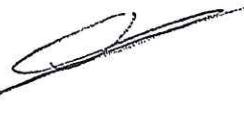
Article	Libellé	Durée d'amortissement	Article amortissement associé
Immobilisations incorporelles			
2031	Frais d'études	5 ans	28031
2033	Frais d'insertions	5 ans	28033
2041512	Bâtiments et installations	30 ans	28041512
Installation, matériel et outillage technique			
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	2 ans	28181
2182	Matériel de transport	5 ans	28182
Autres immobilisations corporelles			
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	1 - 2 ans	28183
2184	Mobilier	1 - 2 ans	28184
2188	Autres immobilisations corporelles	2 ans	28188

- de charger l'ordonnateur de déterminer la durée d'amortissement du bien à l'intérieur des durées minimales et maximales définies ci-dessus.
- de fixer les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles suivantes :
 - les frais relatifs aux documents d'urbanisme visés à l'article L.121-7 du Code de l'urbanisme :

10 ans,

- les frais d'études et des frais d'insertion non suivis de réalisation : 5 ans,
 - les frais de recherche et de développement : 5 ans,
 - les brevets : durée du privilège dont ils bénéficient ou durée effective de leur utilisation si elle est plus brève,
 - les subventions d'équipement versées lorsqu'elles financent des biens mobiliers, du matériel ou des études auxquelles sont assimilées les aides à l'investissement consenties aux entreprises : 5 ans,
 - les subventions d'équipement versées lorsqu'elles financent des biens immobiliers ou des installations : 15 ans,
 - les subventions d'équipement versées lorsqu'elles financent des projets d'infrastructures d'intérêt national (logement social, réseaux très haut débit...) : 30 ans.
- La méthode d'amortissement appliquée est la méthode linéaire, les dépréciations sont réparties de manière égale sur la durée de vie du bien.
- le seuil d'amortissement des biens de faible valeur est fixé à 500 € TTC.

Pour extrait conforme,
A VIC FEZENSAC, le 06 avril 2023
Le Président,
MIMALE Gérard



Membres en exercice : 76

Présents : 40

Votants : 40

Pour : 40

Contre : 0

Abstentions : 0

SMBV OSSE-GELISE-AUZOUÉ
44 RUE VICTOR HUGO
32190 VIC-FEZENSAC

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le

ID : 032-200078392-20230404-D_2023_05-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

L'an deux mille vingt-trois, le quatre avril à 19h30, le comité syndical s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes de CAILLAVET (Gers), sur convocation du 28 mars 2023, sous la présidence de M. MIMALE Gérard.

Étaient présents : MM MIMALE Gérard, DUPUY Pierre, CAPDEVILLE Sébastien, ANTONIOLLI Philippe, LUSSAN Jean-Pierre, CARRERE Fabrice, DAVEZAC Yann, LAFFONT Arnel, LABOURDERE Bertrand, CARAMBAT Sylvain, CAZALIS Michel, DELLA VELOVA Jean-Luc, LOCQUET François, LABORDERE Daniel, JAFFRES Victor, SERNIGUET Fabrice, MONDIN José, GRÖBER Markus, FASOLO Robert, NOVARINI Michel, SASSOLI Robert, DAUBIAN Jean-François, POMIES Daniel, TUJAGUE Hervé, BALECH Régis, LABORDERE Gérard, COMMERES Joël, MONBERNARD Joël, RAFFIN Michel, GAYE Jacques, GOSTEAUX Malik, DESANGLES Claude, SCARAVETTI Henri, JOUSSEINS Nicole, TAUZIEDE Bernard, RAMAJO Sébastien, LABURTHE Michel, BACQUE Alain, DARROUSSAT Anne-Marie, APPOLINAIRE Brigitte

Étaient Absents excusés : MM. LAZARTIGUES Richard, BARRERE Jean, COUZINET Philippe, DELLA VALLE Valérie

Étaient Absents : MM. GERDERES Jean-Patrick, BERNARD Stéphane, BERNICHAN Jacques, CORNU Frédéric, BETOU Stella, BARTHE Raymonde, CASTETS Mathieu, LEVIGNAC Georges, CASTELNAU Maxime, STEINMEYER Lorna, LUSSAGNET Cédric, COMPTE David, DELSUS Alain, CHARLES Eric, JAMMET Jean-Noël, MOULIE Ludovic, GARBAY Stéphane, DOUBRERE Jean-Paul, PEYRUSSAN Laurent, ARROUY Fabien, CHABBERT Stéphanie, VERRET Etienne, LECLERC Gaëtan, GOURGUES Gérard, LAUNET Alexandra, MORANDIN Jacques, DUCOS Mickaël, LUPINE Fabien, BOUDE Jean-Louis, LANGLET Bruno, DEGRAVE Stéphane, LAFON Nicolas.

Secrétaire de séance : DELLA VEDOVE Jean-Luc

DÉLIBÉRATION N° 2023-05 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice **2022** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice **2022**

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2021**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que tout est régulier.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **1^{er} janvier 2022** au **31 décembre 2022**, y compris celles relatives à la journée complémentaire.
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2022** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le

ID : 032-200078392-20230404-D_2023_05-DE



L'assemblée délibérante déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice **2022** par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour extrait conforme,
A VIC FEZENSAC, le 06 avril 2023
Le Président,
MIMALE Gérard



Membres en exercice : 76
Présents : 40
Votants : 40

Pour : 40

Contre : 0

Abstentions : 0

Séance du 04 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatre avril à dix-neuf heures, l'Assemblée Délibérante de cet EPCI, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MIMALE Gérard

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
76	40	39 Pour : 39 Contre : 0 Abstentions : 0

Étaient présents :

MM MIMALE Gérard, DUPUY Pierre, CAPDEVILLE Sébastien, ANTONIOLLI Philippe, LUSSAN Jean-Pierre, CARRERE Fabrice, DAVEZAC Yann, LAFFONT Armel, LABOURDERE Bertrand, CARAMBAT Sylvain, CAZALIS Michel, DELLA VELOVA Jean-Luc, LOCQUET François, LABORDERE Daniel, JAFFRES Victor, SERNIGUET Fabrice, MONDIN José, GRÖBER Markus, FASOLO Robert, NOVARINI Michel, SASSOLI Robert, DAUBIAN Jean-François, POMIES Daniel, TUJAGUE Hervé, BALECH Régis, LABORDERE Gérard, COMMERES Joël, MONBERNARD Joël, RAFFIN Michel, GAYE Jacques, GOSTEAUX Malik, DESANGLES Claude, SCARAVETTI Henri, JOUSSEINS Nicole, TAUZIEDE Bernard, RAMAJO Sébastien, LABURTHE Michel, BACQUE Alain, DARROUSSAT Anne-Marie, APPPOLINAIRE Brigitte

Date de la convocation
28 mars 2023

Procuration(s) :

Date d'affichage
28 mars 2023

Étai(en)t absent(s) :

MM. GERDERES Jean-Patrick, BERNARD Stéphane, BERNICHAN Jacques, CORNU Frédéric, BETOU Stella, BARTHE Raymonde, CASTETS Mathieu, LEVIGNAC Georges, CASTELNAU Maxime, STEINMEYER Lorna, LUSSAGNET Cédric, COMPTE David, DELSUS Alain, CHARLES Eric, JAMMET Jean-Noël, MOULIE Ludovic, GARBAY Stéphane, DOUBRERE Jean-Paul, PEYRUSSAN Laurent, ARROUY Fabien, CHABBERT Stéphanie, VERRET Etienne, LECLERC Gaëtan, GOURGUES Gérard, LAUNET Alexandra, MORANDIN Jacques, DUCOS Mickaël, LUPINE Fabien, BOUDE Jean-Louis, LANGLET Bruno, DEGRAVE Stéphane, LAFON Nicolas.

Étai(en)t excusé(s) :

MM. LAZARTIGUES Richard, BARRERE Jean, COUZINET Philippe, DELLA VALLE Valérie

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

06 avril 2023

A été nommé(e) **secrétaire de séance :** DELLA VEDOVE Jean-Luc

et publication du

06 avril 2023

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Délibération n° 2023-06

Hors de la présence du Président Monsieur Gérard MIMALE, le Comité syndical siégeant sous la présidence de M. DELLA VEDOVE Jean-Luc

vote le Compte Administratif de l'exercice 2022 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	378 797,23
	Réalisé :	3 058,66
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévu :	378 797,23
	Réalisé :	385 892,15
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	231 896,18
	Réalisé :	154 318,54
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévu :	231 896,18
	Réalisé :	260 791,30
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	382 833,49
Fonctionnement :	106 472,76
Résultat global :	489 306,25

Ainsi délibéré les jours, mo
Le Président s'étant retiré l
Ont signé au registre les m
Pour extrait certifié conforme.
Fait à CAILLAVET

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Publié le
ID : 032-200078392-20230404-D_2023_06-DE



Le Président MIMALE Gérard



Séance du 04 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatre avril à dix-neuf heures, l'Assemblée Délibérante de cet EPCI, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence M. MIMALE Gérard

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
76	40	40
		Pour : 40
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Étaient présents :

MM MIMALE Gérard, DUPUY Pierre, CAPDEVILLE Sébastien, ANTONIOLLI Philippe, LUSSAN Jean-Pierre, CARRERE Fabrice, DAVEZAC Yann, LAFFONT Armel, LABOURDERE Bertrand, CARAMBAT Sylvain, CAZALIS Michel, DELLA VELOVA Jean-Luc, LOCQUET François, LABORDERE Daniel, JAFFRES Victor, SERNIGUET Fabrice, MONDIN José, GRÖBER Markus, FASOLO Robert, NOVARINI Michel, SASSOLI Robert, DAUBIAN Jean-François, POMIES Daniel, TUJAGUE Hervé, BALECH Régis, LABORDERE Gérard, COMMERES Joël, MONBERNARD Joël, RAFFIN Michel, GAYE Jacques, GOSTEAUX Malik, DESANGLES Claude, SCARAVETTI Henri, JOUSSEINS Nicole, TAUZIEDE Bernard, RAMAJO Sébastien, LABURTHE Michel, BACQUE Alain, DARROUSSAT Anne-Marie, APPPOLINAIRE Brigitte

Date de la convocation
28 mars 2023

Procuration(s) :

Date d'affichage
28 mars 2023

Étai(en)t absent(s) :

MM. GERDERES Jean-Patrick, BERNARD Stéphane, BERNICHAN Jacques, CORNU Frédéric, BETOU Stella, BARTHE Raymonde, CASTETS Mathieu, LEVIGNAC Georges, CASTELNAU Maxime, STEINMEYER Lorna, LUSSAGNET Cédric, COMPTE David, DELSUS Alain, CHARLES Eric, JAMMET Jean-Noël, MOULIE Ludovic, GARBAY Stéphane, DOUBRERE Jean-Paul, PEYRUSSAN Laurent, ARROUY Fabien, CHABBERT Stéphanie, VERRET Etienne, LECLERC Gaëtan, GOURGUES Gérard, LAUNET Alexandra, MORANDIN Jacques, DUCOS Mickaël, LUPINE Fabien, BOUDE Jean-Louis, LANGLET Bruno, DEGRAVE Stéphane, LAFON Nicolas.

Étai(en)t excusé(s) :

MM. LAZARTIGUES Richard, BARRERE Jean, COUZINET Philippe, DELLA VALLE Valérie

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

06 avril 2023

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : DELLA VEDOVE Jean-Luc

et publication du

06 avril 2023

AFFECTATION DES RESULTATS 2022

Délibération n° 2023-07

Le Comité Syndical, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 le 04 avril 2023

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	3 059,42
- un excédent reporté de :	109 532,18
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	106 472,76
- un excédent d'investissement de :	382 833,49
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un excédent de financement de :	382 833,49

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCÉDENT	106 472,76
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	106 472,76
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	382 833,49

Ainsi délibéré les jours, mo

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le

membres présents

ID : 032-200078392-20230404-D_2023_07-DE



Ont signé au registre les m

Pour extrait certifié conforme.

Fait à CAILLAVET

Le Président MIMALE Gérard



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'G. Mimalé'.

Séance du 04 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatre avril à dix-neuf heures, l'Assemblée Délibérante de cet EPCI, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. MIMALE Gérard

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
76	40	40 Pour : 40 Contre : 0 Abstentions : 0

Étaient présents :

MM MIMALE Gérard, DUPUY Pierre, CAPDEVILLE Sébastien, ANTONIOLLI Philippe, LUSSAN Jean-Pierre, CARRERE Fabrice, DAVEZAC Yann, LAFFONT Arnel, LABOURDERE Bertrand, CARAMBAT Sylvain, CAZALIS Michel, DELLA VELOVA Jean-Luc, LOCQUET François, LABORDERE Daniel, JAFFRES Victor, SERNIGUET Fabrice, MONDIN José, GRÖBER Markus, FASOLO Robert, NOVARINI Michel, SASSOLI Robert, DAUBIAN Jean-François, POMIES Daniel, TUJAGUE Hervé, BALECH Régis, LABORDERE Gérard, COMMERES Joël, MONBERNARD Joël, RAFFIN Michel, GAYE Jacques, GOSTEAUX Malik, DESANGLES Claude, SCARAVETTI Henri, JOUSSEINS Nicole, TAUZIEDE Bernard, RAMAJO Sébastien, LABURTHE Michel, BACQUE Alain, DARROUSSAT Anne-Marie, APPPOLINAIRE Brigitte

Date de la convocation
28 mars 2023

Procuration(s) :

Date d'affichage
28 mars 2023

Étai(en)t absent(s) :

MM. GERDERES Jean-Patrick, BERNARD Stéphane, BERNICHAN Jacques, CORNU Frédéric, BETOU Stella, BARTHE Raymonde, CASTETS Mathieu, LEVIGNAC Georges, CASTELNAU Maxime, STEINMEYER Lorna, LUSSAGNET Cédric, COMPTE David, DELSUS Alain, CHARLES Eric, JAMMET Jean-Noël, MOULIE Ludovic, GARBAY Stéphane, DOUBRERE Jean-Paul, PEYRUSSAN Laurent, ARROUY Fabien, CHABBERT Stéphanie, VERRERET Etienne, LECLERC Gaëtan, GOURGUES Gérard, LAUNET Alexandra, MORANDIN Jacques, DUCOS Mickaël, LUPINE Fabien, BOUDE Jean-Louis, LANGLET Bruno, DEGRAVE Stéphane, LAFON Nicolas.

Étai(en)t excusé(s) :

MM. LAZARTIGUES Richard, BARRERE Jean, COUZINET Philippe, DELLA VALLE Valérie

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

06 avril 2023
et publication du
06 avril 2023

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : DELLA VEDOVE Jean-Luc

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Délibération n° 2023-08
Le Comité Syndical

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2023 :

Investissement

Dépenses : 403 291,92

Recettes : 403 291,92

Fonctionnement

Dépenses : 251 356,76

Recettes : 251 356,76

Pour rappel, total budget :		
Investissement		
Dépenses :	403 291,92	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	403 291,92	(dont 0,00 de RAR)
Fonctionnement		
Dépenses :	251 356,76	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	251 356,76	(dont 0,00 de RAR)

Ainsi délibéré les jours, mo

Envoyé en préfecture le 13/04/2023
Reçu en préfecture le 13/04/2023
Publié le
ID : 032-200078392-20230404-D_2023_08-DE



Ont signé au registre les m

Pour extrait certifié conforme.

Fait à CAILLAVET

Le Président MIMALE Gérard



SMBV OSSE-GELISE-AUZOUÉ
44 RUE VICTOR HUGO
32190 VIC-FEZENSAC

Envoyé en préfecture le 18/04/2023

Reçu en préfecture le 18/04/2023

Publié le

ID : 032-200078392-20230404-D_2023_09-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

L'an deux mille vingt-trois, le quatre avril à 19h30, le comité syndical s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes de CAILLAVET (Gers), sur convocation du 28 mars 2023, sous la présidence de M. MIMALE Gérard.

Étaient présents : MM MIMALE Gérard, DUPUY Pierre, CAPDEVILLE Sébastien, ANTONIOLLI Philippe, LUSSAN Jean-Pierre, CARRERE Fabrice, DAVEZAC Yann, LAFFONT Armel, LABOURDERE Bertrand, CARAMBAT Sylvain, CAZALIS Michel, DELLA VELOVA Jean-Luc, LOCQUET François, LABORDERE Daniel, JAFFRES Victor, SERNIGUET Fabrice, MONDIN José, GRÖBER Markus, FASOLO Robert, NOVARINI Michel, SASSOLI Robert, DAUBIAN Jean-François, POMIES Daniel, TUJAGUE Hervé, BALECH Régis, LABORDERE Gérard, COMMERES Joël, MONBERNARD Joël, RAFFIN Michel, GAYE Jacques, GOSTEAUX Malik, DESANGLES Claude, SCARAVETTI Henri, JOUSSEINS Nicole, TAUZIEDE Bernard, RAMAJO Sébastien, LABURTHE Michel, BACQUE Alain, DARROUSSAT Anne-Marie, APPOLINAIRE Brigitte

Étaient Absents excusés : MM. LAZARTIGUES Richard, BARRERE Jean, COUZINET Philippe, DELLA VALLE Valérie

Étaient Absents : MM. GERDERES Jean-Patrick, BERNARD Stéphane, BERNICHAN Jacques, CORNU Frédéric, BETOU Stella, BARTHE Raymonde, CASTETS Mathieu, LEVIGNAC Georges, CASTELNAU Maxime, STEINMEYER Lorna, LUSSAGNET Cédric, COMPTE David, DELSUS Alain, CHARLES Eric, JAMMET Jean-Noël, MOULIE Ludovic, GARBAY Stéphane, DOUBRERE Jean-Paul, PEYRUSSAN Laurent, ARROUY Fabien, CHABBERT Stéphanie, VERRET Etienne, LECLERC Gaëtan, GOURGUES Gérard, LAUNET Alexandra, MORANDIN Jacques, DUCOS Mickaël, LUPINE Fabien, BOUDE Jean-Louis, LANGLET Bruno, DEGRAVE Stéphane, LAFON Nicolas.

Secrétaire de séance : DELLA VEDOVE Jean-Luc

DÉLIBÉRATION N° 2023-09 : DEMANDE DE SUBVENTION « MISSION DE SUIVI ET DE GESTION DES COURS D'EAU »

Monsieur le Président informe l'assemblée que le budget prévisionnel de l'activité des techniciens rivières est évalué à 87 650 € pour l'année 2023.

Il s'agit :

- des missions de technicien rivières
- de la gestion administrative et de la communication.

Il propose à l'assemblée de solliciter l'aide financière des différents partenaires, le plan de financement étant le suivant :

Financier	Taux	Montant
Conseil Départemental du Gers		3 000 €
Agence de l'Eau Adour Garonne	50 %	43 825 €
Autofinancement		40 825 €
Total TTC		87 650 €

Envoyé en préfecture le 18/04/2023

Reçu en préfecture le 18/04/2023

Publié le

ID : 032-200078392-20230404-D_2023_09-DE



Le comité syndical, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- SOLLICITE le concours financier des différents partenaires pour les missions de suivi et de gestion des cours d'eau pour l'année 2023 ;
- CHARGE Monsieur le Président d'effectuer toutes les démarches administratives nécessaires à l'instruction des dossiers correspondants et l'autorise à signer tout document utile.

Pour extrait conforme,
A VIC FEZENSAC, le 06 avril 2023
Le Président,
MIMALE Gérard



Membres en exercice : 76
Présents : 40
Votants : 40

Pour : 40

Contre : 0

Abstentions : 0